

COMITE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

DELIBERATION N° CB 04-11 DU 1^{er} DECEMBRE 2004 RELATIVE A LA REVISION DES ZONES SENSIBLES DU BASSIN SEINE NORMANDIE

LE COMITE DE BASSIN,

Vu la directive du conseil n° 911271/CEE modifiée relative au traitement des eaux urbaines résiduaires,

Vu le code de l'environnement,

Vu le décret du 3 juin 1994 relatif à l'assainissement des eaux usées urbaines,

Vu l'arrêté du 23 novembre 1994 délimitant les zones sensibles,

Vu l'arrêt de la cour de justice des communautés européennes du 23 septembre 2004,

Vu la circulaire du 9 novembre 2004 du ministre de l'écologie et du développement durable,

DELIBERE

Article unique

Le Comité de Bassin Seine Normandie confie l'examen du projet de révision des zones sensibles à un groupe de travail s'appuyant sur les membres du groupe « Collectivités » de la Commission des Programmes et de la Prospective ainsi que les membres du Comité de Bassin qui souhaitent s'y inscrire d'ici le 17 décembre 2004.

Le Secrétaire
Directeur de l'agence



Guy FRADIN

Le Président,
du Comité de bassin



Robert GALLEY